

AR Prefecture

047-200068930-20260304-2026A07DGRF-DE
Reçu le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 04 mars 2026**

L'an Deux Mille vingt-six, le 04 mars à 18 heures,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
26 février 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la
Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie- Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean- François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, CHARBONNIER Simon, PICCOLI Jacques, QUEYREL Jean- Marie, SICOT Maryse, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur BIHOUEE Yann,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur DELPY Jean-Luc,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier,
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,

Secrétaire de Séance :
TALET Marie-Lou

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 40
Pouvoir(s) : 4
Votants : 44

**N°2026A07DGRF : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME
FUMEL-VALLÉE DU LOT**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

AR Prefecture

047-200068930-20260304-2026A07DGRF-DE
Reçu le 13/03/2026
Publié le 13/03/2026

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les documents comptables ci-après ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Marie-Lou TALET



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 13 mars 2026

Reçu en Préfecture le : 13 mars 2026

Publié ou Notifié le : 13 mars 2026
